



# SIGNALEMENT ALERTE

À remplir dans le cadre de la procédure d'alerte

Transmettre au référent alerte via l'adresse mail : [REFERENT-ALERTE-INTERNE.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:REFERENT-ALERTE-INTERNE.cramif@assurance-maladie.fr)  
ou par courrier en recommandé à l'adresse :

**Cramif**

**A l'attention du référent Alerte**

**17-19, avenue de Flandre**

**75954 Paris Cedex 19**

(Avant de remplir cette fiche, vous devez impérativement prendre connaissance de l'article Lanceur d'alerte sur [cramif.fr](http://cramif.fr))

## Renseignements vous concernant (facultatif)

Les données transmises via le présent formulaire sont confidentielles et seulement recueillies à des fins d'instruction du dossier d'alerte. Merci de renseigner, à minima, l'une des options de contact, ci-dessous, si vous souhaitez recevoir les notifications relatives au traitement de votre dossier.

Si vous effectuez un signalement anonyme, vous avez la possibilité de transmettre des coordonnées par lesquelles il n'est pas possible de vous identifier.

Un signalement anonyme et l'absence d'adresse mail de contact peut limiter la capacité du comité d'analyse des alertes internes à enquêter sur les informations que vous signalez et à revenir vers vous pour vous informer de la recevabilité et des suites données au traitement de votre alerte.

Nom

Prénom

L'adresse mail via laquelle vous pouvez être recontacté dans le cadre de cette alerte :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

### ● Votre lien direct avec la Cramif

Salarié. Précisez vos fonctions et unité de rattachement

Ancien salarié. Précisez vos dernières fonctions et unité de rattachement, ainsi que votre date de cessation de contrat

Candidat à un poste au sein de la Cramif. Préciser l'intitulé du poste et la date de candidature

Membre du conseil d'administration de la Cramif

Collaborateur occasionnel ou extérieur (stagiaire, salarié mis à disposition, en détachement, en intérim ou prestataire),

➤ Précisez vos fonctions

➤ Précisez votre lien avec la Cramif et l'entité à laquelle vous êtes rattachés

### ● Votre lien avec un co-contractant ou un sous-traitant du co-contractant de la Cramif

Co-contractant de la Cramif, précisez l'identité

Sous-traitant du co-contractant de la Cramif, précisez l'identité des deux entités

## Informations détaillées sur des faits que vous souhaitez signaler

Décrivez les faits qui se sont produits ou sont très susceptibles de se produire au sein de la Cramif et qui seraient de nature à constituer un crime, un délit ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'union européenne, de la loi ou du règlement.

Veillez à rester objectif et à ne divulguer que les informations nécessaires au traitement de votre signalement.

Vous vous engagez à faire ce signalement de bonne foi et sans contrepartie financière directe. Lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, vous devez en avoir eu personnellement connaissance.

## Noms des personnes ou organisations mises en cause par le signalement

## Noms des personnes ou organisations à qui vous auriez déjà fait part des informations faisant l'objet de votre signalement

## Pièces jointes au formulaire

Liste des documents permettant d'étayer les informations signalées.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Je suis informée que le recours abusif du dispositif peut m'exposer à une procédure disciplinaire, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

**Transmission au référent alerte le :**

**Signature de l'auteur du signalement :**

*Optionnel en cas de signalement anonyme*

Les informations recueillies par la Cramif dans le cadre de son dispositif d'alerte interne sont traitées conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » et du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif au traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Ce traitement fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de la Cramif. Une étude d'impact sur la vie privée a également été réalisée par la DPO de la Cramif.

Conformément au RGPD, vous avez à tout moment la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en adressant une demande écrite à la DPO de la Cramif, via l'adresse suivante : [dpo.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:dpo.cramif@assurance-maladie.fr).